Rapport annuel de l'Indonésie à la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) 2010

SECTION 1 A

Actions prises dans le cadre de la législation nationale

- 1. Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l'évaluation des performances
- 2. Résolution 09/2 Concernant la mise en place d'une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes

Une proposition de politique concernant une limitation de la capacité de pêche est en cours de discussion au DGCF, discussion qui se poursuivra avec le MMAF et par une consultation publique, avant soumission au Bureau ministériel pour approbation.

3. Résolution 09/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI

L'Indonésie a reçu le 23 décembre 2009 un courrier du Secrétariat informant qu'un navire battant pavillon indonésien, le LINGSAR 08, était soupçonné d'avoir pêché dans les eaux sous juridiction de La Réunion. Alors que nous sommes en train de recueillir des informations sur cette affaire auprès du propriétaire du navire, l'Indonésie a demandé par courrier au Secrétariat de ne pas inscrire ce navire sur la proposition de Liste CTOI des navires INN pour 2010, étant donné que les informations ont été transmises par l'Union Européenne moins de 120 jours avant la session annuelle de la CTOI (1^{er} au 5 mars 2010).

4. Résolution 09/04 Programme régional d'observateurs

Nous avons présenté ce programme au secteur de la pêche mais nous avons besoin de temps pour négocier avec les parties prenantes dans la mesure où ce programme sera très coûteux. L'Indonésie se prépare à développer un programme national d'observateurs en formant de futurs observateurs embarqués.

5. Résolution 09/05 Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI

La réglementation actuelle autorise l'utilisation dans la ZEE de grands filets maillants d'une taille allant jusqu'à 10 000 m. Nous avons cependant rappelé au secteur de la pêche que la longueur maximale qui peut être utilisée en haute mer et de 2500 m. La réglementation nationale pourrait être révisée de façon adéquate.

6. Résolution 09/06 Concernant les tortues marines

L'Indonésie protège les tortues marines de l'exploitation. Nous interdisons la commercialisation de toutes les parties des tortues, protégeons leurs habitats et

procédons à des lâchers de juvéniles dans le cadre d'actions de repeuplement. Ces actions ont reçu une large publicité dans l'ensemble du pays.

SECTION 1 B

Actions prises, non mentionnés dans un rapport précédent

7. Autocollant CTOI

Le Ministre des affaires maritimes et des pêches a officiellement lancé le Programme d'autocollants de la CTOI à Bali, le 2 janvier 2010 en apposant le premier autocollant à un palangrier. Les autocollants seront distribués dans quatre ports d'Indonésie, dans des quantités indiquées dans le tableau ci-dessous :

No	Port de pêche	Nombre
		d'autocollants
1	Benoa - Bali	800
2	port de pêche océanique de Cilacap – centre de Java	158
3	port de pêche archipélagique de Palabuahn Ratu – ouest de Java	100
4	port de pêche océanique de Nizam Zahman Jakarta	594

La pose de tous les autocollants sur les navires de pêche devrait être terminée en juin 2010.

SECTION 2

Informations pour le Comité d'application

8. Le tableau suivant contient des informations pour le Comité d'application.

No	Résolution	Information	Remarques
1	07/02	Navires autorisés : nombre de navires inscrits	
		au Registre des navires autorisés	1028
2	07/04	Navires en activité :	
		a. Nombre de navires en activité l'année	1028
		précédente	
		b. Nombre de navires déclarés au	1028
		Secrétariat	
3	01/02	Contrôle des navires domestiques :	
		a. Nombre d'inspections de navires	Aucune
		domestiques au port ou en mer :	
		b. Nombre de navires ayant reçu des fiches	Papier
		de pêches:	
		 Types de fiches de pêche : Papier 	
		Électronique	
		c. Nombre de navires marqués	Aucun

		d. Nombre de navires dont les engins de pêche sont marqués	Aucun
4	06/03	Système de surveillance des navires :	
		Nombre de navires autorisés équipés d'un	546
		émetteur-récepteur/transpondeur SNN	
5	08/02	Transbordement :	
		a. Nombre de navires transporteurs autorisés	Aucun
		b. Nombre d'autorisations délivrées pour des transbordements : en mer au port	Aucune
		 c. Rapport sur les quantités des poissons, par espèces, transbordées en mer soumis au Secrétariat 	Aucun
		d. Liste des navires ayant transbordé soumise au Secrétariat	Aucune
		e. Évaluation des rapports des observateurs fournie au Secrétariat	Aucune
		Application par le pavillon :	
		Nombre de cas contre lesquels des actions ont été entreprises pour atteinte aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI	Aucun
6	06/01;09/03	Navires :	
		Nombre de cas signalés au Secrétariat	Aucun
7	08/01	Données scientifiques	
		Des informations sur les navires en activité ont	-
		été fournies au Secrétariat concernant :	
		les captures nominales, les prises et effort ou les tailles	
8	01/06; 03/03	Document statistique pour le thon obèse	
	01,00,00,00	- l'État pavillon	
		a. Nombre de documents d'exportation de thon obèse validés	33
		b. Nombre d'institutions autorisées à valider des documents statistiques sur le thon obèse	36
		c. Nombre de personnes autorisées à valider des documents statistiques sur le thon obèse	69
		d. Nombre de documents d'exportation de thon obèse validés reçus des États importateurs	Aucun
9	05/05; 08/03	Captures accidentelles et interactions avec des autres espèces	
		a. Des informations ont été fournies au	
		Secrétariat et au Comité scientifique sur:	
		les captures accidentelles des requins	
		les interactions avec les oiseaux marins	
		b. Des informations ont été fournies au	
		Secrétariat et au Comité scientifique sur les	

		mesures de réductions des captures	
		accidentelles en place pour les oiseaux	
		marins Non, les requins Non	
		c. Des informations ont été fournies au	
		Secrétariat et au Comité scientifique sur les	
		recherches entreprises pour réduire les	
		impacts des activités de pêche sur:	
		- Les oiseaux marins Non	
10	07/00	- Les requins Non	
10	05/03	Contrôle de l'État de port (Programme	
		d'inspection au port)	_
		a. Nombre de navires étrangers faisant escale	Aucun
		dans ses ports	
		b. Nombre de navires étrangers inspectés	Aucun
		c. Nombre de cas ou de navires étrangers	
		convaincus d'avoir porté atteinte aux	
		mesures de conservation et de gestion de	
		la CTOI :	
		Nombre de cas signalés à l'État de	Aucun
		pavillon	
		Nombre de cas signalés au Secrétariat	Aucune
11	O7/04	Contrôle de l'État riverain (navires	
		étrangers autorisés)	
		a. Nombre de navires étrangers auxquels une	Aucun
		licence a été attribuée	
		b. Nombre de navires étrangers auxquels une	Aucun
		licence a été refusée	
		c. Les informations sur les navires étrangers	non
		autorisés ont été fournies au Secrétariat	
12	07/01	Responsabilités de toutes les CPC	
		(Contrôle des nationaux)	
		Nombre de cas identifiés de personnes morales	
		ou physiques s'étant livré à des activités qui	
		portent atteinte aux mesures de conservation	
		et de gestion de la CTOI :	
		Nombre de cas où des actions ont été	Aucun
		prises	
		 Nombre de cas signalés au Secrétariat 	Aucun

9. Conclusion

Ce rapport présente des informations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.